VILLE DE PARIS

# DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

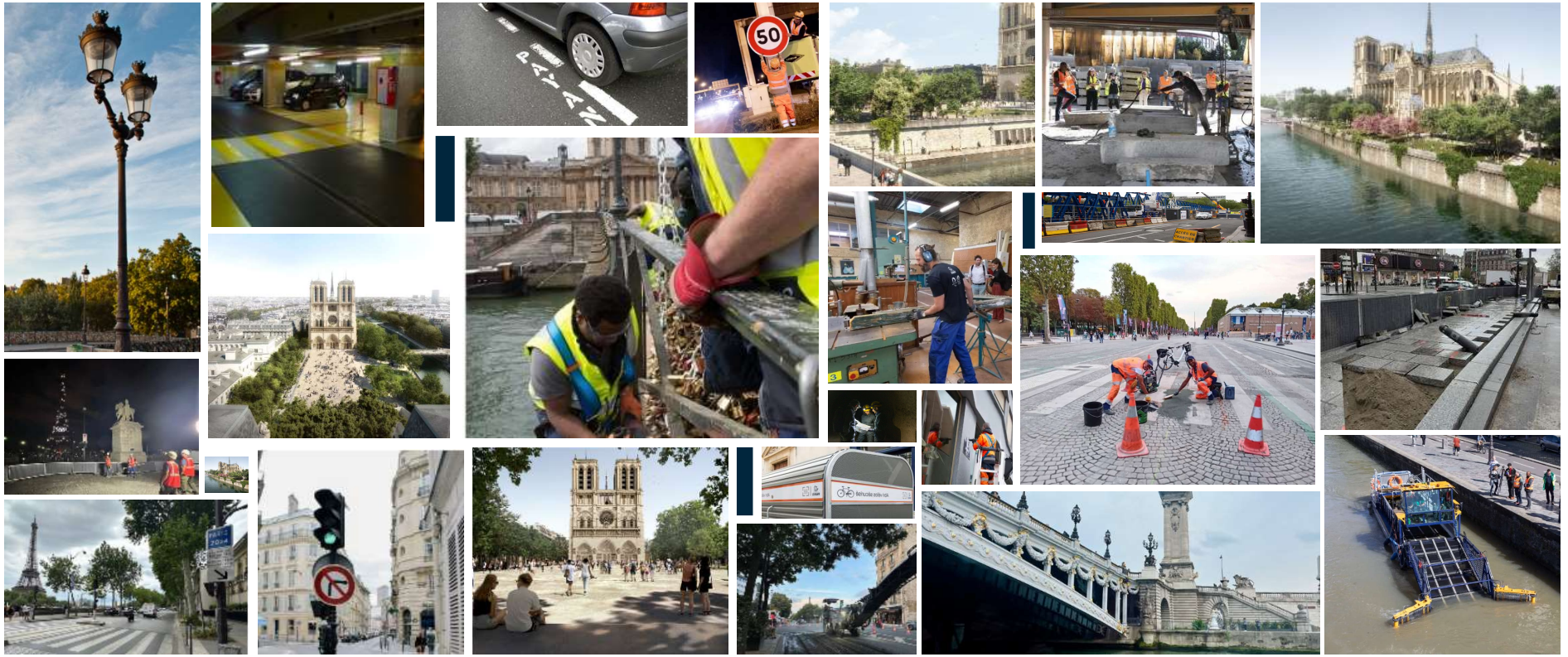


06/03/2025 présentation cartographie cat. B

01 · QUI SOMMES NOUS ?

02 · LA TYPOLOGIE DES POSTES

03 · CYCLES ET CARTOGRAPHIES DES SUJETIONS ET DES PRIMES

04 · LES PARCOURS DE CARRIERE DVD / CREATION D'UN NOUVEAU METIER

PARIS

# 01 QUI SOMMES NOUS ?

# Qui sommes nous ?

**La Direction de la Voirie et des Déplacements** est en charge de l'aménagement et de la gestion de l'espace public parisien. Elle œuvre pour une circulation fluide et sécurisée, tout en intégrant les enjeux environnementaux et les nouvelles mobilités. Ses missions couvrent la conception des infrastructures, leur entretien ainsi que la gestion des équipements liés à la voirie et aux déplacements.

Les **agents de catégorie B jouent un rôle clé** dans la mise en œuvre des projets et la gestion des équipements.

**Leurs missions incluent :**

- ❑ **Étudier et concevoir des aménagements de voirie** : réalisation de diagnostics, élaboration de plans, intégration des contraintes techniques et budgétaires.

# Qui sommes nous ?

- **Piloter et suivre les projets :** coordination des différentes phases, adaptation aux contraintes, gestion des démarches administratives et financières.

- **Encadrer et organiser le travail des équipes :** planification des tâches, gestion des effectifs et suivi des procédures.

- **Assurer le bon fonctionnement des infrastructures :** supervision des sites, contrôle de la sécurité et de la maintenance, gestion des interactions avec les usagers.

Grâce à ces missions, les agents de catégorie B contribuent activement à l'amélioration et à la sécurisation de l'espace public, garantissant des infrastructures adaptées aux besoins des usagers et aux évolutions de la ville.

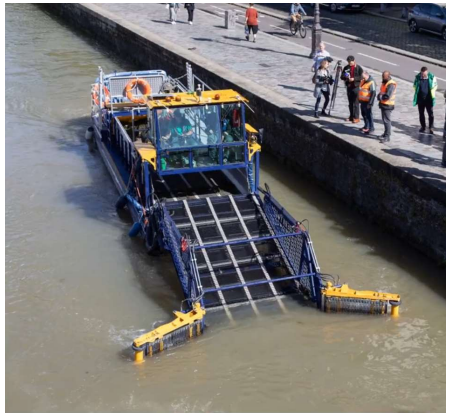

# 02 LA TYPOLOGIE DES POSTES

# LA TYPOLOGIE DES POSTES

L'effectif budgétaire de la DVD comprend 508 postes de catégorie B dans les filières ouvrière et technique, répartis en deux corps :

- ❑ Techniciens supérieurs : 193 postes;
- ❑ Personnels de maîtrise : 237 postes.

Il convient de souligner les 44 EB en CE PM et 34 en CE TS, données au BP 2025

La grande majorité de ces effectifs est principalement affectée aux services suivants :

- ❑ Délégation aux territoires;
- ❑ Service des déplacements;
- ❑ Service patrimoine de voirie

Ces deux filières, ouvrière et technique, se distinguent par une forte présence territoriale, avec **75 % des postes pour les personnels de maîtrise** et **74 % des postes pour les techniciens supérieurs.**

# LA TYPOLOGIE DES POSTES : TS

**Les techniciens supérieurs** occupent des postes à dominante d'expertise technique, couvrant plusieurs spécialités.
La grande majorité (plus de 90 % des effectifs) est **spécialisée en génie urbain**, tandis que les autres spécialités incluent l'informatique, l'activité multimédia, les déplacements et le génie urbain.

**Leur répartition au sein des principaux services est la suivante :**

- Délégation aux territoires : principalement des chefs de projet et des techniciens.
- Service des déplacements : principalement des chargés de projet, techniciens et chargés d'études.
- Service patrimoine de voirie : principalement des techniciens et instructeurs permis de construire.

# LA TYPOLOGIE DES POSTES :

## Chargé de projet

Le chargé de projet est responsable des études et de la conception des aménagements de voirie.
Ses principales missions sont :

- ❑ Analyser le terrain : réaliser des diagnostics et relevés sur site pour comprendre les besoins.
- ❑ Concevoir des projets d'aménagement : dessiner les plans, définir les dimensions, étudier le nivellement, l'éclairage et la signalisation.
- ❑ Piloter les aspects techniques : suivre et adapter les projets selon les retours et contraintes techniques.
- ❑ Gérer les démarches administratives : réaliser les déclarations préalables aux travaux (DT/DICT).
- ❑ Estimer les coûts : établir des chiffrages pour évaluer les budgets nécessaires.
- ❑ Préparer les présentations : contribuer aux documents destinés aux instances de validation des projets.
- ❑ Participer aux réunions : échanger avec les différents acteurs pour assurer le bon déroulement des projets.

En résumé, il conçoit et suit les projets d'aménagement de voirie, en s'assurant de leur faisabilité technique et budgétaire.

# LA TYPOLOGIE DES POSTES :

## Chef de parc

Le chef de parc gère le fonctionnement et la sécurité de la fourrière.
Ses principales missions sont :

- ❑ Garantir la sécurité : assurer la protection du site, des personnes et des véhicules stockés.
- ❑ Superviser l'activité du parc : organiser le travail des équipes et veiller au respect des procédures.
- ❑ Encadrer le personnel : gérer une équipe de 9 agents, planifier les congés et contrôler la présence.
- ❑ Assurer le bon fonctionnement du parc : coordonner les opérations sur deux sites, vérifier la qualité du travail et préparer la vente des véhicules abandonnés.
- ❑ Gérer les interactions avec les usagers et intervenants : régler les conflits et sécuriser les déplacements sur le site.
- ❑ Suivre la maintenance et l'hygiène du site : organiser les travaux nécessaires à la bonne gestion du parc.
- ❑ Assurer la gestion financière : sécuriser les fonds et contrôler les paiements liés à l'activité.

En résumé, il dirige la fourrière en garantissant son bon fonctionnement, la sécurité et la conformité des procédures.

# LA TYPOLOGIE DES POSTES : PM

**Personnels de maîtrise :** des postes à dominante d'expertise technique relevant de plusieurs **spécialités**, avec une grande majorité en **travaux publics** (plus de 90% des effectifs), les autres spécialités étant : informatique, hygiène, santé et sécurité, environnement et propreté.
Avec une plus importante **dimension managériale, 19% des postes VS 8% pour les TS.**

**Leur répartition au sein des principaux services est la suivante :**

- La délégation aux territoires : les postes les plus représentés sont chargés de secteur et Opérateurs sécurité du trafic.
- Service des canaux : les postes les plus représentés sont, chefs de postes, adjoints au chef des ateliers et chefs des ateliers.
- Service patrimoine de voirie : les postes les plus représentés sont chargé du suivi des travaux et chargés d'opérations.

# LA TYPOLOGIE DES POSTES :

## Chargé de secteur

Le chargé de secteur est responsable de l'entretien et de la sécurité des voiries dans son secteur.
Ses principales missions sont :

- ❑ Assurer la sécurité et l'entretien des routes et trottoirs : surveiller et organiser les réparations des chaussées, signalisation, mobilier urbain, éclairage…
- ❑ Inspecter les voiries : repérer les dégradations et anomalies lors de ses tournées et les signaler dans les outils dédiés.
- ❑ Gérer les demandes d'occupation du domaine public : vérifier et valider les interventions sur la voirie en respectant la réglementation.
- ❑ Superviser les chantiers : organiser les réunions d'ouverture, suivre les travaux et contrôler leur conformité aux autorisations et normes en vigueur.
- ❑ Piloter les travaux réalisés par la collectivité : planifier, suivre et valider les chantiers, en veillant au respect du budget.
- ❑ Contrôler les chantiers : s'assurer du bon déroulement des travaux et noter leur conformité aux protocoles.
- ❑ Gérer les réclamations des usagers : traiter ou transmettre les signalements liés aux infrastructures publiques.

En résumé, il veille au bon état des infrastructures, encadre les travaux et garantit la sécurité des usagers sur la voirie.

# LA TYPOLOGIE DES POSTES : CE PM CE TS

**CE : emplois fonctionnels**

Avec une plus importante **dimension managériale, les postes de Chefs d'exploitation peuvent remplir des missions de responsabilité d'encadrement d'équipe, de gestion d'un service technique, des fonctions nécessitant une expertise confirmée.**

**Il sont limitativement votés au budget emploi et ventilés par filières (technique-TS et ouvrière-PM) et par direction.**

La DVD dénombre au titre du BP 2025 44 CE PM  et 34 CE TS. Elle a présenté en agenda social en date du 25 avril 2024 une doctrine CE permettant de clarifier les modalités de recrutement via jury ou entretien de recrutement.

**Leur répartition au sein des principaux services de la DVD est la suivante :**

Délégation aux Territoires 21 CE PM et 20 en CE TS

Service des Déplacements 5 CE PM et 4 CE TS

Service du Patrimoine de Voirie 5 CE PM et 4 CE TS

# Présentation de la Doctrine DVD d'accès à l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation

## Les règles déterminant le choix du candidat retenu sur l'empli fonctionnel

La Direction propose de mettre en place deux commissions de recrutement selon la typologie d'emploi fonctionnel :

1. Soit le poste de chef d'exploitation est nouvellement créé ou vacant suite à mobilité;

1. Soit le poste de chef d'exploitation est issu d'une transformation d'emploi avec un agent extrêmement méritant pressenti par le service et capable d'exercer des fonctions supérieures. En effet, l'agent aura acquis une expertise technique confirmée et/ ou disposera de responsabilités accrus en matière d'encadrement.

# Les règles déterminant le choix du candidat retenu sur l'emploi fonctionnel

| Situation | Cas A : poste de CE nouvellement créé ou vacant suite à mobilité | Cas B : poste de CE issu d'une transformation d'emploi avec un agent pressenti |
|---|---|---|
| **Mise à jour de la cartographie des postes de CE en début d'année** | Échange en amont avec l'organisation syndicale représentative de la filière | |
| **Publicité du poste via la plateforme Travailler pour Paris (le SRH ayant la visibilité sur l'ensemble des candidatures formulées aux encadrants locaux)** | X | X |
| **Réception et sélection des candidatures** | Service recruteur | Indication par le service recruteur aux éventuels autres candidats que le poste est « fléché » car issu d'une transformation d'emploi |
| **Modalité de choix final des candidatures** | Jury composé de 3 membres (SDR, représentant du service recruteur n'ayant pas pris part à la phase de sélection, représentant d'un autre service technique). 3 candidatures au maximum reçues par le jury. | Commission de confirmation des capacités du candidat pressenti pour l'accès au poste fonctionnel composé de 3 membres (SDR, représentant du service recruteur, représentant d'un autre service technique) |
| **Présence d'un représentant du personnel de l'organisation syndicale représentative de la filière** | X | X |

# Les règles déterminant le choix du candidat retenu sur l'emploi fonctionnel

En amont et à l'issue de la phase de choix du candidat, le service des ressources humaines sera garant :

**Des principes de transparence** à travers la publication des fiches de poste dans l'application « Travailler pour Paris » pour une durée d'un mois ;

**Des principes de non – discrimination**. C'est le principe selon lequel les critères d'appréciation des candidatures doivent être fondés sur les compétences, les aptitudes, les qualifications et l'expérience professionnelles, le potentiel du candidat et sa capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi fonctionnel à pourvoir ;

**De l'éligibilité des candidats** (ASE ou TSC) ;

**De l'existence du poste budgétaire de CE** ;

**Et, enfin de l'impartialité des membres de jury** de la commission de recrutement

# 03 Cycles et cartographie des sujétions et primes

# Cycles et cartographies des sujétions et primes

La DVD compte 21 cycles en 5*2 horaires fixes et 9 cycles en roulement (préposés, OST, éclusiers, équipes volantes….).

Il convient de préciser que certains cycles impliquent un travail de nuit :exemple des Opérateur de Sécurité Tunnel.

Le temps de travail dû en fonction du niveau des sujétions : La DVD dispose d'un référentiel de sujétions à 6 niveaux (contrainte du cycle travail en roulement du lundi au dimanche, le travail de 35 nuits au moins par an, le travail en 3*8).

S'agissant des sujétions, les agents de la filière technique et ouvrière déclenchent des sujétions liées aux rythmes de travail (valorisation du travail de nuit), aux modalités de remplacement, des compensations en raison des vacances prolongées (faisant fonction), la prime de conduite

# Cycles et cartographies des sujétions et primes

| | temps de travail | | | Eléments de paie | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| services | Horaires variables | Horaires Fixes | sujétion | I33 | I32 Rythme de travail | HS |
| DAT | TS | AM | X | X | X | X |
| SD | TS | AM | X | X | X | X |
| CANAUX | TS | AM | X | X | X | X |
| IGC | TS | AM | X | X | X | X |
| SPV | TS | AM | X | X | X | X |
| SAGP | TS | AM | X | | | X |

# 05 LES PARCOURS DE CARRIERE DVD

PARIS

# Passerelle aides chargés de secteur

# Attractivité de nos métiers

**Afin de favoriser les déroulements de carrière de nos agents, des dispositifs de préparation aux concours sont proposés par le bureau de la formation. Il convient de souligner qu'un dispositif en faveur des mesures d'attractivité des postes a été mené dès 2023, publication d'un annonce de recrutement de chargé de secteur et chargé de projet. Celle-ci a permis de disposer d'un vivier intéressant de chargés de projet et de surveillants de travaux.**

**Toutefois, les surveillant de travaux au sein de la FPT (hors Paris), sont des agents de catégorie C et il ne peut y avoir de double détachement.**

**La direction a mener une expérimentation en 2023, puis a créé le métier d'aide chargé de secteur qui :**

- **Un débouché naturel pour les agents en reconversion ou les AT (brigadiers de voirie) exposés à des phénomènes d'usures**
- **De permettre aux agents de passer le concours d'agent de maîtrise spécialité (une réussite au concours a été constaté en 2024)**

**Globalement, le bilan qui pourrait être retenu est satisfaisant et reconnu par les chef.fes de STV. La direction a pu obtenir 14 postes au BP 2024 et 6 postes au BP 2025.**

- ✓ **Les ACS ont su s'approprier les sujets et réalisent un travail satisfaisant.**
- ✓ **La création du métier a permis de soulager les CS dans la réalisation de leurs missions.**
- ✓ **Les activités sont organisées en fonction des priorités de chaque STV mais aussi selon les compétences des ACS.**
- ✓ **L'activité ne se mesure pas uniquement via les données des applications. Les contributions sont nombreuses des ACS sont nombreuses avec les AM.**

**Pour autant, le SRH suite aux focus groupes avec les agents, poursuit et améliore le parcours de formation individualisé.**

# Attractivité de nos métiers

Pour attirer davantage de talents et valoriser nos métiers, nous mettons en place plusieurs actions :

**Participation à divers événements :**

❑ salons (ex. : Salon de la Mobilité, Forum de l'emploi public)

❑ rencontres étudiants-entreprises dans des établissements (ex. : Lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert, journées portes ouvertes EIVP)

❑ …

**Parution de nos fiches de postes sur divers canaux de distribution (hors TPP) :**

❑ Indeed

❑ GART (Groupement des autorités responsables de transport)

❑ Gazette des communes (hors PM)

**Devenez chargé.e de secteurs de la voirie parisienne !**

La Ville de Paris recrute pour sa Direction de la Voirie et des Déplacements **des chargé.e.s de secteur territoriaux** (agents de catégorie B de la filière technique), en contrat d'un an renouvelable ou par voie de détachement.

6 sections territoriales de voirie dirigées chacune par un.e ingénieur.e, se partagent les arrondissements parisiens. Elles concrétisent localement la politique des déplacements de Paris en participant à la construction d'une ville plus apaisée et moins polluée.

Vos principales missions :

Sur votre secteur d'intervention, vous veillerez lors de vos déplacements quotidiens sur le terrain, à assurer la surveillance et l'entretien du patrimoine de voirie et à son bon partage entre les différents usagers, usages et intervenants. La sécurité sera au centre de votre attention et vous donnerez la priorité aux usagers les plus vulnérables et fragilisés (enfants, seniors, personnes atteintes d'un handicap..). Vous instruirez les demandes d'occupation et d'intervention sur le domaine public et piloterez les réunions d'ouverture de chantier. Vous assurerez la maitrise d'œuvre des chantiers conduits par la section territoriale. Vous surveillerez les travaux réalisés et les diverses occupations du domaine public sur votre secteur et contrôlerez leur conformité aux autorisations délivrées et au respect des normes et règlements de voirie en vigueur (protocole en vigueur et bonne tenue de chantier...)

Spécificités du poste :
Déplacements sur le terrain ;
Contacts avec les riverains, les entreprises, les concessionnaires et les autres directions de la Ville de Paris ;
Permanences de week-end et jours fériés sur le lieu de travail ; Supervision de travaux de nuit ; mobilisation en situation de crise (crue, tempête).

Formations-expériences-savoir-être

Vous êtes titulaire d'un BTS, DUT... dans le domaine du génie urbain ou disposez d'une formation ou d'une expérience équivalente.

Vous avez le sens de l'observation; vous êtes bienveillant et soucieux du confort et de la sécurité des autres. Vous faites preuve d'assertivité, vous savez écouter, analyser, négocier, décider des actions à mener et disposer de la rigueur pour faire respecter les décisions retenues. Venez nous rejoindre !

Pour toute information complémentaire et dépôt de votre candidature (CV+ lettre de motivation) : DVD-SRH@paris.fr

PARIS